MOUGUERRE - MUGERRE

A Mouguerre, le 25 novembre 2026

Lettre d'information aux habitants

OBJET : Demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle
Sécheresse / Réhydratation des sols 2026 – Avancement de la procédure

Madame, Monsieur,

Comme je m'y suis engagée, je reviens vers vous afin de vous informer de l'avancement de la demande de catastrophe naturelle pour le retrait et gonflement des argiles.

Un arrêté interministériel du 13/11/2026 a reconnu en état de catastrophe naturelle certaines communes des Pyrénées-Atlantiques.

Le cas de la Commune de Mouguerre - comme d'autres communes voisines - n'a pas encore été instruit par l'Etat.

La Préfecture a informé la Mairie que la prochaine commission interministérielle est prévue le 15/12/2026.

La Mairie insiste pour que le cas de Mouguerre y soit présenté afin de gagner quelques mois sur le calendrier initial, qui prévoyait une réponse en mars 2027.

Ainsi, j'ai effectué une demande anticipée et sollicité une réponse plus rapide de l'Etat afin que les sinistrés de la Commune puissent avancer plus sereinement dans leurs démarches.

Sans préjuger de la suite, la reconnaissance en état de catastrophe naturelle de certaines communes voisines par l'arrêté du 13/11/2026 est un signe favorable.

Je ne manquerai pas de vous tenir informés de l'avancement de la procédure et de la décision qui sera prise par les services de l'État.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations dévouées.

La Maire,

Fabiene HIRIGOYEN

MAIRIE DE MOUGUERRE - 64990 - MUGERREKO Herriko Etxea

Mairie de Mouguerre / Mugerreko Herriko Etxea
Château Aguerria, 582 av. de la Croix de Mouguerre - 64990 Mouguerre
Agerrea jauregia, Mugerreko kurutzeko etorbidea, 582
Tél. 05 59 31 83 23
mairie@mouguerre.fr
www.mouguerre.fr